



# Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 avril 2021

## Présents

Exécutif :	M.	Éric Anselmetti	Maire
	M.	François Jaccard	Adjoint
	M.	Christophe Baumberger	Adjoint
Bureau du Conseil :	M.	Killian Sudan	Président
	M.	Denis Waechter	Vice-président
	M.	Alexia Morel	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes	Dominique Baumberger Sophie Brand Andrea Ehretsmann Catherine Odier Marine Ryser	
Conseillers municipaux :	MM.	Adrien Cochet Jean-Noël Ducrest Dante Giacobino Federico Giacobino Daniel Muscionico Laurent Peccoud Raphaël Rapin Albert Sirolli Geoffroy Sirolli	
Absent-e-s/excusé-e-s :		--	
Personnel communal :	M.	Charles Lassauce	Secrétaire général
Procès-verbaliste :	Mme	Emmanuelle Maia	

---

## Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2021 et de la séance de la commission plénière du 1<sup>er</sup> mars 2021
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de l'Exécutif
5. Rapports des commissions
6. Présentation des comptes 2020
7. Décision de l'Association des communes genevoises du 24 mars 2021 - droit d'opposition des Conseillers municipaux
8. Propositions de l'Exécutif
9. Propositions individuelles et questions
10. Demande de naturalisation - 1 dossier - huis clos

**Le Président** ouvre la séance du Conseil municipal à 19h. Il espère que chacun a profité des fêtes de Pâques pour se reposer et passer du temps avec ses proches.

*Arrivée de M. R. Rapin.*

#### 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**Le Président** propose, concernant le point 2 et dans la mesure où le procès-verbal de la commission plénière du 1.3.2021 était à huis clos, de l'approuver sous le point 10 dans le cas où les élus auraient des commentaires.

Comme c'est le cas, **le Président** propose de supprimer du point 2 l'approbation du procès-verbal de la commission plénière du 1.3.2021.

L'ordre du jour ainsi modifié, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité (16 voix).

#### 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la séance du 23 février 2021 est mis aux voix.

Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité.

#### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le Président** mentionne les courriers reçus, et qui sont à disposition des intéressés sur le CMNet :

- Courrier de Lignum du 1.3.2021 concernant l'usage du bois (motion interpartis du Grand Conseil) ;
- Courrier de l'association Pic Vert du 18.3.2021 concernant la révision des PDCom, et plus particulièrement la modification de l'art. 59 al. 4 LCI (une disposition clé sur les constructions en zone 5) ;
- Courrier du 8.4.2021 de Mme et M. Argand concernant les nuisances sur la commune. Il y sera revenu dans les communications de l'Exécutif ;
- Courrier de l'ACG du 12.3.2021 rendant compte du procès-verbal de constatation de l'entrée en force de la décision du 16.12.2020.

#### Tableau des suivis

**Le Président** indique que, compte tenu de la situation actuelle, tous les points du tableau des suivis sont en suspens.

#### 4. COMMUNICATIONS DE L'EXECUTIF

**Le Président** passe la parole à **M. le Maire**.

#### Voie Bleue

Ce projet public/privé réunit 12 communes, l'État de Genève, la CGN et des partenaires privés. Ce projet a été exposé publiquement par le biais d'un article dans la presse. L'Exécutif aurait préféré faire les choses dans un autre ordre, soit d'abord une communication aux Corsiérois par le biais d'un tous-ménages (qui a été distribué après l'article), des séances d'information et des séances de coordination afin de mettre les différents acteurs (partenaires, riverains, etc.) autour d'une table pour connaître les besoins et les attentes de chacun.

L'Exécutif porte ce projet, mais pas à n'importe quel prix. En effet, celui-ci doit permettre d'apporter une solution sur la mobilité douce tout en chassant les voitures du quai de Corsier (une demande des riverains). Il permettrait, selon l'Exécutif, d'associer la pacification du quai de Corsier à la suppression des places de stationnement en dissuadant les gens de venir en

voiture jusqu'au quai et d'appliquer vraiment une mobilité douce avec une traversée qui s'adressera aux personnes prêtes à jouer le jeu. La grande crainte actuelle, c'est de voir les véhicules affluer et stationner au bord du lac pour emprunter la Voie Bleue. L'objectif de l'Exécutif, avec l'aval du Conseil municipal, c'est 0 véhicule.

Cette position positive s'explique par le fait que l'Exécutif pense qu'il s'agit d'un beau projet. La principale crainte des riverains, c'est les véhicules. Or les comptages révèlent qu'il n'y a pas autant de circulation. L'Exécutif travaillera vraiment pour minimiser le trafic. On oublie parfois que ce chemin part de Corsier et va jusqu'à Anières. Les deux communes devront donc travailler ensemble sur ces questions de mobilité.

L'Exécutif souhaite avancer avec les différents partenaires de la Voie Bleue et les services qui s'occuperont de la mobilité afin d'avoir une meilleure vision sur ce projet. Une séance d'information et d'échanges sera rapidement organisée afin que tous les acteurs (riverains, usagers, etc.) donnent leur opinion, leurs craintes éventuelles pour que ce projet puisse avancer où, s'il y avait une levée de boucliers, de trouver une solution.

Il est important de rappeler que ce projet s'inscrit dans une mobilité douce avec un objectif 0 voiture.

Comme tout nouveau projet, celui-ci peut effrayer. La Mairie a reçu beaucoup de commentaires, positifs ou négatifs, et passablement de questions auxquelles les autorités devront impérativement répondre.

Ce projet a déjà été abordé en séance plénière avec le Conseil municipal.

L'article de la Tribune de Genève a quelque peu bousculé le planning en mettant les autorités devant le fait accompli alors qu'elles auraient préféré dialoguer d'abord avec la population.

M. le Maire réitère la position de l'Exécutif, qui a envie d'avancer sur ce projet, de connaître sa faisabilité et si l'objectif 0 voiture peut être atteint. Si c'est le cas sur le papier, la commune mettra tous les moyens nécessaires pour verbaliser les contrevenants en mettant un agent chargé de contrôler le non-respect du stationnement.

Si ce projet voit le jour, il sera essentiellement destiné à des gens qui n'auront pas de temps à perdre pour aller au travail et qui descendront à pied ou à vélo jusqu'au quai.

Pour Corsier, ce projet sera l'occasion de finaliser l'aménagement du quai en appliquant une mobilité douce, notamment en essayant de supprimer les places de stationnement.

**M. D. Waechter** remercie M. le Maire pour ce tableau qu'il a brossé. Pour sa part, il porte un autre regard sur ce projet, qui est lacunaire dans sa forme actuelle car ne prenant pas en compte la problématique des 19'000 véhicules/jour qui pénètrent sur le territoire de Corsier (routes d'Hermance ou de Thonon). Il ne sait pas comment il sera possible de les juguler par la mise en place d'une navette. Ce projet ne prend pas non plus en compte la véritable problématique, à savoir la mise en place d'un transfert modal à l'échelle de la région qui doit contenir plusieurs volets qui ne sont pas élaborés dans la teneur actuelle du projet. Il souhaite aussi aborder l'aménagement du quai de Corsier et sa mise en place pour l'été 2021 afin que les élus comprennent les prochaines étapes de ces projets, les infrastructures qui seront mises en place, la communication à la population. La Voie Bleue touchera la commune dans les années à venir. S'il est très heureux d'apprendre la participation de la population au projet dans sa forme actuelle, il aimerait aussi comprendre les plans de la mise en place des nouvelles infrastructures et comment s'organisera la vie sur le quai de Corsier, qui est aujourd'hui le principal débarcadère de la rive gauche pour de nombreux navigateurs. Comment tout ceci cohabitera avec la Voie Bleue ?

**M. le Maire** propose de renvoyer ces questions au président de la CTSM. Toujours est-il que, pour lui, les deux projets sont liés. La commune ne veut plus d'automobiles descendant au lac par le chemin du Port et qui tombent sur un cul-de-sac à la hauteur du restaurant. Un travail est en cours avec la commune de Collonge-Bellerive, qui possède une grande parcelle à côté du CMBC, afin de dissuader les automobilistes d'emprunter ce chemin.

Les quelque 150 véhicules/jour qui passent là sont ceux des riverains. Une étude est en cours, qui porte sur la mobilité sur le quai. Les mesures projetées évolueront avec une éventuelle Voie Bleue. La CTSM a émis des recommandations, une zone 30 km/h a déjà été créée et elle envisage une limitation à 20 km/h. Certains riverains souhaiteraient aussi la pose d'une borne télescopique. **M. le Maire** n'a pas d'éléments concrets à apporter sur l'augmentation de la fréquentation du quai, qui vient d'être achevé.

**M. Ch. Baumberger** rappelle que la Voie Bleue verrait le jour dans deux ans et demi ; ce projet est actuellement dans une phase concept. Sitec réalise une très grande étude pour la pacification du quai de Corsier, mais les mesures devront être concertées avec Anières et validées par l'OCT.

Actuellement, de grandes discussions sont en cours avec les porteurs du projet de la Voie Bleue et l'OCT. Il y a donc un dialogue avec l'État. Comme l'a dit M. le Maire, il est très difficile, voire impossible, de supprimer des places de stationnement. Avec ce projet de Voie Bleue, le canton entre en ligne de compte pour discuter de cette suppression. Les derniers résultats de l'étude de Sitec sont attendus et le chemin du Port est désormais sécurisé. Tous ces points seront évoqués lors de la prochaine séance de la CTSM.

**Le Président** retrace un bref historique : les initiateurs étaient les membres de la CTSM, qui avaient sollicité une entrée en matière sur une piétonnisation du quai de Corsier. La première brève étude de Sitec déconseillait les installations mises en place pour cette piétonnisation. La commission a aussi invité deux représentants de la commune le 21.09.2020 et entendu les doléances des habitants. Deux nouveaux préavis ont été soumis, à savoir le renvoi à l'Exécutif de cette piétonnisation et la reconsidération du quai. Sitec a été mandaté pour une étude importante qui s'accorde bien avec le projet de Voie Bleue, qui est un moyen de négocier bien plus facilement avec le canton ces différentes mesures. La commission discutera certainement de ces éléments lors de sa prochaine séance.

**M. G. Sirolli** demande si une demande officielle pour la piétonnisation du quai a déjà été déposée par Corsier.

**M. Ch. Lassauce** indique que toutes les problématiques et possibilités de réguler la mobilité depuis le chemin du Port sont envisagées par le groupe de travail (auquel participe le directeur de l'OCT).

**M. D. Waechter** relève qu'en l'état actuel, la commune est donc complètement dépendante du projet de la Voie Bleue pour la pacification du quai.

Il s'agit de deux sujets distincts, souligne **M. Ch. Lassauce**. Mais avoir des intérêts communs permet d'avancer plus vite ensemble.

**Le Président** ajoute que la CTSM se réunira le 26.4.2021.

**M. G. Sirolli** souhaite revenir sur la problématique des voitures qui risque d'accéder sur le quai si ce projet de Voie Bleue voyait le jour. Un autre point lui paraît essentiel, à savoir le nombre d'adeptes de la mobilité douce qui risquent de passer par centaines devant les riverains. L'infrastructure de Corsier permet-elle cela ? Est-ce l'endroit idéal pour permettre ce va-et-vient ? On doublerait potentiellement le village sur une petite rue. Ces questions ont-elles été étudiées ? Et Corsier est-il vraiment l'endroit idéal pour ces va-et-vient de centaines, voire de milliers de personnes ?

Les études le diront, rappelle **M. le Maire** en soulignant qu'il ne s'agit pas non plus des Champs-Élysées le dimanche après-midi. Il a le sentiment que les travailleurs qui prendront le bateau, le matin, ne feront pas de tourisme ; la commune n'a pas à craindre cet afflux. Et si, vraiment, il y avait surabondance de passagers – ce qui le surprendrait un peu –, les partenaires devront se poser la question d'autres embarcadères ailleurs. Ce projet démarrera dans deux ans et demi et la commune demandera toutes les garanties pour ne pas saccager le village.

Pour l'instant, l'Exécutif adhère à ce beau projet. M. D. Waechter a évoqué les nombreux véhicules qui traversent quotidiennement Corsier ; il s'agit d'un autre problème. Tous ces projets sont complémentaires, car ce ne sont pas les gens qui viennent de plus loin pour aller en ville qui utiliseront la Voie Bleue, celle-ci étant vraiment destinée aux usagers des transports en commun.

**M. le Maire** répète qu'il faut que l'Exécutif soit convaincu, et il l'est pour l'instant. Si des solutions et des garanties ont été demandées pour régler tous ces problèmes, le chemin est encore long. Les autorités auront toujours la possibilité de renoncer à l'issue de la phase-test qui durera trois ans si les impacts étaient trop lourds pour Corsier. Mais il serait dommage de priver la commune des études et de toute la réflexion qui va autour.

Les inquiétudes de **M. G. Sirolli** sont que Corsier devienne l'entonnoir de toute une région aux dépens de ses riverains et habitants. Il est content de voir que l'Exécutif, qu'il remercie pour ces retours, prend en compte ces inquiétudes.

**M. le Maire** souligne l'importance d'organiser des séances d'information pour entendre les habitants. La Voie Bleue est un projet pour tout le monde et qui impliquera tout le monde. Ce n'est pas l'Exécutif qui le portera, mais les autorités dans leur ensemble.

**M. L. Peccoud**, qui relève que la presse a un peu pris par surprise les Corsiérois, remercie la Mairie pour le tous-ménages très explicatif qui a été distribué rapidement. Y a-t-il une date limite pour le débat participatif ? Et dans quel délai les réponses sont-elles apportées aux habitants ?

**M. le Maire** rappelle que l'article a paru juste avant les vacances de Pâques. La Mairie a distribué le tous-ménages deux ou trois jours après. Toute la communication est en cours de planification, sachant que ce projet est à un horizon de deux ans et demi. Les questions et remarques reçues à la Mairie seront collectées et une séance d'information à la population sera mise sur pied, ce qui n'est pas aisé en ces temps de pandémie. Le but des autorités est de travailler avec la population.

**M. Ch. Lassauce** ajoute que certaines réponses simples ont pu être apportées aussitôt. Malgré le Covid-19 et les difficultés dont a fait état M. le Maire, l'idée serait de mettre sur pied une concertation et des ateliers dans la première quinzaine de juin. Tout ceci fait partie intégrante de l'évolution de ce projet.

**M. J.-N. Ducrest** relève que l'article de presse mentionnait dix allers-retours/jour, soit cinq le matin et cinq l'après-midi, à raison d'un toutes les demi-heures. Et entre deux ? La Voie Bleue est-elle destinée seulement au transport des travailleurs, ou aussi à ceux qui veulent se déplacer dans leurs loisirs ?

Cette navette publique sera surtout destinée au transport des travailleurs mais sera accessible à tous, indique **M. le Maire**. Ce sera une ligne comme toutes celles de la CGN. Si cette navette doit aussi répondre à des besoins de loisirs, une adaptation sera certainement faite. Mais on n'en est pas encore là.

**M. J.-N. Ducrest** demande si d'autres débarcadères ont aussi été étudiés (bas de la rampe de Vézenaz, Belotte, Collonge-Bellerive, etc.). D'autant que le débarcadère de Corsier tel qu'il est ne sera peut-être pas suffisant.

**M. F. Jaccard** précise que le bas de la Belotte est à l'étude. Le débarcadère de Corsier convient (hauteur, grandeur, etc.). Voilà pourquoi le bas de la rampe de Vézenaz est à l'étude et en pourparlers pour une éventuelle réalisation future. Mais il faut du temps pour construire un débarcadère.

**M. J.-N. Ducrest** demande où stationnera ce bateau, la nuit. À Corsier ?

Ce sujet n'a pas encore été abordé, répond **M. le Maire**. Mais les grands bateaux ont pour habitude de retourner vers le pont du Mont-Blanc. Les séances d'information permettront justement de poser ce genre de questions.

Dans un premier temps, il s'agira d'un bateau diesel, relève **M. J.-N. Ducrest**. Puis, très vite, électrique et hydrogène. Il faudra donc l'alimenter électriquement. Qui assumera les frais de l'aménagement technique y relatif ?

**M. le Maire** précise que les SIG sont également partenaires de ce projet ; cela fera donc partie des questions à poser.

Et qui assumera tous ces frais (infrastructures, sécurité, etc.) induits pour Corsier ? demande

**M. J.-N. Ducrest**.

**M. le Maire** rappelle ce qui a été dit au début. Des solutions seront apportées par rapport au nonaccès des véhicules. Il encourage les élus à poser ce genre de questions, qui entrent trop dans le détail à ce stade, pendant les ateliers, afin que les responsables y répondent.

**Le Président** relève qu'à ce stade du projet, les autorités ne disposent pas encore de toutes les informations. Y a-t-il d'autres observations dont l'Exécutif pourrait prendre note ?

**M. J.-N. Ducrest** aimerait que ce projet coûte Fr. 0.- à Corsier, ce dont prend note **M. le Maire**.

**M. D. Waechter**, qui réserve ses nombreuses questions pour les ateliers, relève que la Voie Bleue devrait être intégrée dans Unireso pour éviter que les usagers des TPG doivent acheter un billet supplémentaire.

**M. Ch. Lassauce** indique qu'il a déjà posé cette question. La CGN, qui affrètera cette ligne, n'a malheureusement pas la volonté d'être intégrée dans Unireso.

**M. D. Giacobino** souligne qu'avec les technologies actuelles, il sera toujours possible de créer une tranchée couverte pour les piétons s'il y avait de grands mouvements de personnes.

**M. R. Rapin** rappelle qu'il s'agit de 400 personnes sur 5 trajets, soit environ 80 personnes par trajet.

**Mme D. Baumberger** rappelle que 5 min à pied suffisent entre la route d'Hermance et le débarcadère. Même 100 personnes ne devraient pas tellement déranger les Corsiérois.

**M. le Maire** annonce que le chantier du quai de Corsier est quasiment terminé. Les plantations seront bientôt faites. Manquent encore le caillebotis et quelques détails. L'Exécutif trouve ce projet magnifique et espère qu'il plaît aux élus. Il s'inscrit bien avec le chantier naval de Corsier-port et l'ensemble, vu du lac, est très beau.

**M. F. Jaccard** annonce qu'après deux ans et demi de travaux, la crèche est terminée. Ce chantier a été très bien mené, avec rapidité et le soutien des différentes commissions et du Conseil municipal. L'Exécutif remercie les élus. Si quelques finitions restent encore à faire, la vie dans cette crèche est extraordinaire. Il y a déjà un peu plus de trente enfants.

**M. F. Jaccard** n'a que des compliments des parents, enfants et éducateurs qui remercient la commune d'avoir fait ce si bel objet. Les terrasses extérieures sont terminées. Merci donc à tous du fond du cœur de la part de tous les concernés, car cette crèche s'inscrit bien dans la ligne de la vision qu'a Corsier de la jeunesse.

**Mme M. Ryser** transmet à son tour les remerciements d'une collaboratrice de la crèche.

Sur une question de **Mme S. Brand**, **M. F. Jaccard** précise que le gravier faisait partie du concours d'architecture. Ce revêtement restera pour l'instant tel quel.

**M. F. Jaccard** indique que la Mairie a déjà reçu quelques bons de solidarité dépensés, et pas mal de compliments. Les habitants sont très contents. Il remercie les élus d'avoir suivi l'Exécutif pour cette action. Suivant le nombre de bons qui auront été utilisés, une nouvelle série pourrait être refaite fin août.

**M. F. Jaccard** remercie chaleureusement le secrétariat, qui a fait un énorme travail, car la mise en place de ces bons n'était pas simple.

**M. G. Sirolli** remercie à son tour chaleureusement toutes les parties prenantes, que ce soit l'administration communale, l'Exécutif, le Conseil municipal, la commission SSC ainsi que les élus qui ont soutenu ce projet. Il reçoit de super retours sur ce projet qui fonctionne pour l'instant sans accroc. Il espère que ces bons de solidarité permettront aux Corsiérois de redécouvrir les commerces locaux, et aux commerçants de se sentir soutenus par les autorités et les habitants.

**M. Ch. Lassauce** précise que 80 bons ont été utilisés durant les deux premiers jours sur Corsier et Anières. Un autocollant sur la devanture rappellera les commerces participant à cette action (sur proposition d'Anières, avec qui la commune a bien collaboré sur ce projet).

**M. Ch. Baumberger** indique que les travaux du local pompier arrivent à terme. S'il reste quelques finitions à l'intérieur du local, le nouvel aménagement est beaucoup plus lumineux et très pratique. La compagnie est très contente. **M. Ch. Baumberger** espère qu'il sera bientôt possible d'inaugurer officiellement ce local.

Les aménagements du local du TCC s'achèvent. Ce bel objet, qui deviendra un lieu de convivialité, s'intègre bien à l'entrée de Corsier, conclut **M. Ch. Baumberger**.

**M. le Maire**, qui aborde la question de l'occupation du préau de l'école, indique que l'Exécutif est désolé pour les habitants qui ont subi des nuisances. Il va communiquer quelques informations, sachant qu'un énorme travail est en cours avec la gendarmerie, dont il n'est pas possible de faire état.

**M. le Maire** rappelle qu'au début, les autorités sont parties du postulat qu'il fallait s'occuper des jeunes Corsiérois et leur laisser un lieu d'accueil en fixant des règles. Voyant que cela ne fonctionnait pas, l'Exécutif a pris un grand frère ; il était là, dialoguait avec les jeunes, et cela se passait plus ou moins bien. Puis il y a eu une montée en puissance des incivilités, certains soirs. Une entreprise de nettoyage a été engagée et le STIC a fait des passages plus fréquents afin d'éliminer les déchets malheureusement occasionnés par les jeunes. Un balai et une poubelle ont été mis à la disposition des jeunes, ce qui a moins bien fonctionné. L'Exécutif a engagé des stagiaires TSHM afin de venir en renfort le week-end. Il y a hélas eu

des débordements la semaine. Des patrouilles GPA ont été mises en place, qui perdureront, afin de changer un peu de politique, le dialogue ne fonctionnant pas. L'Exécutif a adopté une tactique plus répressive et il y a eu plusieurs actions de police. À la suite de passablement d'auditions de jeunes, de convocations de parents, des interdictions de périmètre sur plusieurs sites de la commune seront prononcées à l'encontre de certaines jeunes qui ont dépassé les bornes. Des patrouilles GPA s'étendront sur plusieurs périmètres, dont le quai.

**M. le Maire** indique qu'il reviendra vers la commission des Finances pour demander un budget supplémentaire, toutes ces opérations ayant un coût.

L'Exécutif ne souhaite pas pénaliser tous les jeunes, mais il faut vraiment arriver à faire respecter les règles de bonne conduite. **M. le Maire** indique que des étapes suivantes pourraient être envisagées, comme la pose de caméras de surveillance. Il souligne qu'en aucun cas l'Exécutif a une politique permissive ni donné une zone de non-droit aux jeunes. Le préau couvert a été laissé à leur disposition, car ils avaient l'habitude d'y aller. Malheureusement, cela n'a pas fonctionné à satisfaction.

Il y a des communes où l'on assiste à des confrontations avec la police et des bagarres. Mais les nuisances sonores et les incivilités qu'il y a à Corsier sont intolérables pour l'Exécutif.

Si l'Exécutif travaille quotidiennement avec la police, il n'est pas possible de mettre un gendarme derrière chaque jeune Corsiérois. Il est très difficile d'arriver à stabiliser la situation qui n'est malheureusement pas uniquement corsiéroise.

**M. le Maire** insiste sur le fait que l'Exécutif ne reste pas les bras croisés ; de mémoire de Corsiérois, c'est la première fois qu'un magistrat signera des interdictions de périmètres. L'Exécutif, qui a mis toutes les infrastructures en place, espère que les interpellations récentes dissuaderont les autres jeunes de faire des bêtises.

Sur une question de **M. D. Giacobino**, **M. le Maire** espère que ce travail portera ses fruits.

**M. G. Sirolli** est content, voire soulagé que la commune ait passé le cap et qu'une tactique ait enfin été mise en place.

**M. L. Peccoud** relève que si ailleurs, c'est pire, il faut prendre les problèmes de Corsier au sérieux, car il y a tout de même eu des départs de feu, ce qui n'est pas anodin. Les travaux de l'école vont débiter et si ce problème n'est pas résolu avant, les choses risquent encore de se dégrader. De plus, si la commune n'arrive pas à gérer le périmètre scolaire, comment pourra-t-elle à convaincre les habitants de Corsier-port qu'il n'y aura pas de nuisances engendrées par la Voie Bleue ? Le problème n'est pas facile et la répression n'est pas une solution non plus. Il faut que la commune prenne les choses au sérieux et se donne des délais. Ces jeunes, comme les TSHM, devaient être entendus par la commission SSC ; cela n'a pas été le cas. Les jeunes se rassemblant pendant les périodes de vacances, les mesures devront être prises avant l'été.

**M. le Maire** rappelle qu'une société de sécurité a été mandatée et qu'il viendra devant la commission Finances afin d'accentuer, si nécessaire, cette présence. C'est une des réponses que l'Exécutif peut apporter. Concernant le port, des agents étaient présents le soir, l'été dernier, pour sécuriser le quai. À titre personnel, c'est pour **M. le Maire** un constat d'échec, car il imaginait qu'en dialoguant avec les jeunes et en leur offrant la possibilité de rester sous le préau couvert avec des grands frères, la situation s'arrangerait. Ce n'est hélas pas le cas. Devoir passer par des méthodes répressives l'attriste, d'autant que la plupart des jeunes Corsiérois se comportent bien et que cette stratégie doit être mise en place pour seulement quelques éléments. Mais s'il le faut, les autorités monteront en puissance.

**M. Ch. Baumberger** ajoute que les TSHM n'ont pu assister à la séance de la commission SSC, car retenus par une réunion à la FASE (à laquelle assistait M. F. Jaccard). La tactique est en pleine évolution et en pleine analyse ; il faudra voir les résultats.

**M. F. Jaccard** précise que les communes d'Arve et Lac (hors Trois Chêne) se sont réunies avec la FASE afin de chercher des solutions à ces problèmes qui deviennent récurrents dans toutes les communes. Des pistes sont par exemple évoquées sur le plan social, car beaucoup de jeunes ont, à cause de la pandémie, quitté leurs places d'apprentissage, cours, écoles, etc. Ce ne sont certes pas des excuses, mais les communes continuent, en parallèle, à travailler sur des solutions pour que ces incivilités ne se déplacent pas de commune en commune.

**Mme A. Ehretsmann** indique que les TSHM seront reçus par la commission SSC lors de sa séance du 21.4.2021. Ces jeunes sont en grande partie en souffrance, en ce moment, ce qu'il faut aussi prendre en compte. La commission devra réfléchir à des propositions.

**M. J.-N. Ducrest**, qui soutient les propos de M. L. Peccoud, avoue sa satisfaction devant la volonté de sanctionner ce qu'il se passe. Concernant les aspects dialogue et social, il a l'impression qu'il ne faut pas les mettre en avant maintenant, mais tout au long de l'année. Il suggère de faire venir deux ou trois représentants des jeunes devant la commission SSC afin de connaître leurs besoins.

**M. F. Jaccard** indique que les intéressés ne voient pas la nécessité de rencontrer la commission, pour l'instant. La question leur sera à nouveau posée. La commune travaille énormément sur les aspects sociaux (FASe, etc.). Les communes cherchent continuellement des solutions au problème. Mais pour la région Arve et Lac (hors Trois Chêne), il y a 1,6 poste de TSHM. Les magistrats reviendront vers leurs conseils municipaux pour présenter des projets. C'est un travail de longue haleine.

Sur une question de **M. D. Giacobino**, **M. F. Jaccard** indique que les communes limitrophes ont les mêmes problèmes.

**Le Président**, qui relève que l'Exécutif a pris note de ces remarques, propose 5 min de suspension de séance.

À l'issue de la suspension de séance, le Président reprend l'ordre du jour.

## 5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

### Rapport de la séance de la commission Sociale, Scolaire & Communication du 10.6.2020

Le rapport est approuvé à l'unanimité (16 oui).

### Rapport de la séance de la commission Sports, Manifestations, Associations & Culture du 25.8.2020

Le rapport est approuvé à l'unanimité (16 oui).

### Rapport de la séance de la commission Agriculture, Environnement et Développement Durable du 26.8.2020

Le rapport est approuvé à l'unanimité (16 oui).

### Rapport de la séance de la commission Sociale, Scolaire et Communication du 31.8.2020

Le rapport est approuvé à l'unanimité (16 oui).

### Rapport de la séance de la commission Urbanisme, Construction et Patrimoine du 2.9.2020

Sur une question de **M. A. Sirolli**, **le Président** rappelle que s'il est possible de revenir sur des questions formelles pendant le Conseil municipal, ce n'est pas le cas pour les discussions et motifs d'un procès-verbal, ceux-ci étant considérés comme confidentiels.

Le rapport est approuvé à la majorité (15 oui, 1 abstention).

### Rapport de la séance de la commission Transports, Sécurité & Mobilité du 21.9.2020

Le rapport est approuvé à l'unanimité (16 oui).

### Rapport de la séance de la commission Urbanisme, Constructions et Patrimoine du 2.12.2020

Le rapport est approuvé à la majorité (14 oui, 2 abstentions).

### Rapport de la séance de la commission Transports, Sécurité & Mobilité du 18.1.2021

Le rapport est approuvé à l'unanimité (16 oui).

## 6. PRESENTATION DES COMPTES 2020

**Le Président** cède la parole à **M. le Maire** qui rappelle que le budget 2020 prévoyait un résultat positif de Fr. 274,43. Il annonce les résultats des comptes 2020, soit :

Revenus	Fr. 11'225'684.-
Charges	Fr. 9'581'955.-
Soit un résultat de	Fr. 1'643'729.-

**M. Ch. Lassaue** présente ensuite les comptes en détail (charges et revenus); la présentation est à disposition des élus sur le CMNet.

L'exercice 2020 se conclut avec des comptes anormalement excédentaires, conclut **M. le Maire**. Il n'est pas dans la vocation de la commune de prélever trop d'impôts. Pour l'exercice 2020, l'excédent de revenus représente entre 7 et 8 ct additionnels. L'Exécutif avait proposé lors du vote du budget 2020, en novembre 2019, une diminution du centime additionnel ; la majorité du Conseil municipal avait refusé cette proposition.

L'Exécutif se réjouit de la bonne maîtrise des charges par la commune sans restreindre les prestations offertes à la population et en poursuivant une politique dynamique de projets et d'investissements. **M. le Maire** propose de renvoyer, pour étude, les comptes 2020 devant la commission des Finances.

**M. D. Muscionico** indique qu'il est essentiel que la commission des Finances puisse réévaluer, lors de sa séance du 22.4.2021, les considérants de la dernière page avant de présenter les comptes pour approbation.

**M. G. Sirolli** est disposé à réfléchir sur le centime additionnel. Celui-ci se calcule sur le budget, et le Conseil municipal a voté un budget 2021 déficitaire. Selon les estimations données par l'AFC, la commune exploite le maximum de ses charges et il semble difficile de faire moins. Le canton est aujourd'hui dans une situation économique difficile. Corsier n'est pas la seule commune d'Arve et Lac à avoir des résultats aussi exceptionnels et un peu surprenants. Or on sait très bien que le canton viendra chercher des financements dans les communes. Il faudra être attentifs et surveiller cela.

**M. A. Sirolli** rappelle ce résultat est anormalement excédentaire parce que la commune a reçu de l'AFC des revenus sur les exercices précédents, qui sont venus sur l'exercice 2020. Cela n'a rien à voir avec les revenus 2020 et les charges 2020. Soyons modestes et tempérons la joie d'avoir un tel résultat.

**M. Ch. Lassaue** précise que la reconstitution des années antérieures permet de voir la réalité de ces années. On constate que cela fait trois ans de suite qu'il y a des correctifs importants, ce qui laisse à penser que la commune a un socle plus important que ce que l'AFC a versé jusqu'à présent et sur lequel Corsier peut s'appuyer.

**Le Président** propose de passer au vote.

**À l'unanimité (16 voix), le Conseil municipal renvoie l'étude des comptes 2020 devant la commission des Finances du 22.4.2021.**

**Le Président** remercie pour cette présentation, très bien faite et éclairante.

## 7. DECISION DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES DU 24 MARS 2021 - DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Les Conseillers municipaux prennent acte de la décision de l'ACG du 24.3.2021 sans faire usage de leur droit d'opposition.

## 8. PROPOSITIONS DE L'EXECUTIF

**Le Président** donne la parole à **M. le Maire** qui annonce que le traditionnel verre de l'amitié est malheureusement annulé en raison de la situation sanitaire.

## 9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

**M. G. Sirolli** souhaiterait quelques retours sur Mobilitri. En effet, les encombrants ne sont plus levés au porte-à-porte depuis quelques mois. Le bilan et les retours sont-ils positifs ?

**M. Ch. Baumberger** indique que le bilan, après trois mois de fonctionnement, est très positif. Des ajustements sont encore nécessaires sur quelques emplacements, qui ne sont pas toujours optimaux. La fréquentation est bonne et les communes trouvent que ce système fonctionne bien. Quelques bémols sont à relever. Des levées à domicile sont proposées pour les personnes à mobilité réduite, les aînés ou ceux qui ne disposent pas d'une voiture. Certains, malheureusement, appellent pour débarrasser une chaise, deux casseroles ou une petite table. Et certains passent du matériel professionnel avec des QR codes privés ; les concernés seront avisés. Mobilitri, qui est régi par la loi SDR ADR, ne peut récupérer des matériaux considérés comme dangereux (bonbonnes de gaz, par exemple).

**M. Ch. Baumberger** encourage les usagers à se référer au site Internet de Mobilitri, qui explique très bien ce qu'il est possible de rapporter, quand et comment. De plus il vaut mieux éviter d'aller à l'ouverture, qui est une heure d'affluence, alors qu'il y a beaucoup moins de monde vers 17-18h.

Sur une question de **M. G. Sirolli**, **M. Ch. Baumberger** ajoute qu'un premier bilan financier pourra être fait fin 2021, début 2022.

**M. D. Giacobino** demande si la validité des bons de solidarité pourra être prolongée au-delà du 31.8.2021 ?

**M. Ch. Lassauce** indique que cette date limite permettra, en cas de solde éventuel sur le crédit voté, de lancer éventuellement une seconde vague de bons à l'automne.

**M. D. Waechter** rapporte que lors de la séance de la CAEDD, qui s'est tenue hier soir, la commission a abordé le thème de la 5G suite à des interpellations et discussions. La CAEDD voulait émettre une recommandation et demander à l'Exécutif de vraiment faire prévaloir le principe de précaution lors de l'analyse et du traitement de toute demande liée à l'autorisation d'implantation d'antennes de transmission sur le territoire communal, qu'elles soient 5G ou d'autre nature, afin de sauvegarder l'intérêt et la santé de la population dans cette période d'incertitude liée au déploiement des technologies sans fil.

L'Exécutif a reçu le message cinq sur cinq, confirme **M. le Maire**.

## 10. DEMANDE DE NATURALISATION - 1 DOSSIER - HUIS CLOS

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA COMMISSION PLENIERE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021

Le huis clos est prononcé par **le Président**.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** remercie l'assemblée et clôt le procès-verbal à 21h27.

Killian SUDAN  
Président du Conseil municipal

Alexia MOREL  
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal

Denis WAECHTER  
Vice-président du Conseil municipal